

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
-----

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie  
-----

**TROISIEME PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS  
UNIES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES  
POUR LA PERIODE 2001 – 2010**  
-----

**EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROGRAMME  
NATIONAL D'ACTION (2001 – 2005)**

Janvier 2006

## LISTES DES SIGLES

<b>ACDI</b>	Agence Canadienne pour le Développement International
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	Banque mondiale
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
<b>DISRP</b>	Document Intérimaire de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté
<b>E.U.</b>	Etats-Unis
<b>FCFA</b>	Franc de Coopération financière Africaine
<b>FED</b>	Fonds Européen de Développement
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GTZ</b>	Gesellschaft Zusammen Arbeit
<b>ICAT</b>	Institut de Conseil d’Appui Technique
<b>IDA</b>	Agence de Développement International
<b>IFG</b>	International Fertiliser Group
<b>ITRA</b>	Institut togolais de Recherche Agronomique
<b>ODEF</b>	Office de Développement de la Forêt
<b>OHADA</b>	Organisation pour l’Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>ONAF</b>	Office National des Abattoirs frigorifiques
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONUSIDA</b>	Organisation des Nations Unies pour le SIDA
<b>OPEP</b>	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PMA</b>	Pays Moins Avancés
<b>PNADGE</b>	Programme National d’Actions Décentralisées de Gestion de l’Environnement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>SALT</b>	Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin
<b>SOTOCO</b>	Société Togolaise de Coton
<b>SOTOMA</b>	Société Togolaise de Marbre
<b>U.E</b>	Union Européenne
<b>UNICEF</b>	Organisation des Nations Unies pour l’Enfance

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### I- LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL DE LA MISE ŒUVRE DES SEPT ENGAGEMENTS

- 1-1 Le contexte économique International
- 1-2 Environnement politique, économique et social national 2

### II- L'ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS A MI-PAROURS

#### **2-1 Engagement 1 : Encourager une action axée sur la population**

- 2-1-1 Contenu de l'engagement
- 2-1-2 Les progrès réalisés 3
- 2-1-3 Les difficultés et les contraintes 4
- 2.1.4. Les mesures à prendre

#### **2-2 Engagement 2 : Bonne gouvernance aux niveaux national et international**

- 2.2.1- Contenu de l'engagement
- 2.2.2- Les progrès réalisés 5
- 2-2-3 Les difficultés et les contraintes 6
- 2-2-4 Les mesures à prendre

#### **2-3 Engagement 3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles**

- 2-3-1 Contenu de l'engagement
- 2-3-2 Les progrès réalisés
- 2.3.3 Les difficultés et les contraintes 7
- 2.3.4. les mesures à prendre

#### **2-4 Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation** 8

- 2.4.1- Le contenu de l'engagement
- 2.4.2. Les progrès réalisés
- 2.4.3 Les difficultés et les contraintes 9
- 2.4.4 Les mesures à prendre

#### **2-5 Engagement 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement**

- 2.5.1- Le contenu de l'engagement
- 2.5.2- Les progrès réalisés 10
- 2.5.3- Les difficultés et les contraintes
- 2.5.4- Les mesures à prendre

#### **2-6 Engagement 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement**

- 2.6.1- Le contenu de l'engagement
- 2.6.2- Progrès réalisés
- 2.6.3. Les difficultés et les contraintes. 11
- 2.6.4- Les mesures à prendre

**2-7 Engagement 7 : Mobiliser les ressources financières**

2.7.1. Le contenu de l'engagement

2.7.2. Les progrès réalisés

12

2.7.3. Les difficultés et les contraintes

2.7.4. Les mesures à prendre

13

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

## **INTRODUCTION**

Au nombre de 50 dont 34 pays d'Afrique, les Pays les Moins Avancés (PMA) se caractérisent par la faiblesse de leurs indicateurs de développement économique et social, le poids des contraintes liées à leur situation géographique notamment, l'enclavement ou l'insularité.

Ce troisième programme d'action des Nations Unies en faveur des PMA pour la période 2001-2010 vise à améliorer sensiblement les conditions de vie des plus de 600 millions de personnes qui y vivent, à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim, à promouvoir le développement des PMA par des hausses sensibles du taux de croissance du PIB d'au moins 7 % par an et du taux d'investissement de 25 % par an.

Pour atteindre ces objectifs, ce Programme est fondé sur sept (7) engagements mutuels pris par les PMA eux-mêmes et leurs partenaires en développement :

- Encourager une action axée sur la population,
- Assurer une bonne gouvernance aux niveaux national et international,
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles,
- Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation,
- Renforcer le rôle du commerce dans le développement,
- Réduire les vulnérabilités et protéger l'environnement,
- Mobiliser des ressources financières.

Cinq ans après l'adoption de ce Programme, il y a lieu de s'interroger sur les progrès réalisés par le Togo, les difficultés et les contraintes et sur les mesures à mettre en œuvre pour accélérer la réalisation des sept engagements à l'horizon 2010 ?

## **I- LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL DE LA MISE EN OEUVRE DES SEPT ENGAGEMENTS**

### **1-3 Le contexte économique International**

Adopté en mai à 2001 Bruxelles, le troisième Programme d'Action des Nations Unies en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 intervient dans un contexte international marqué par les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, qui accroissent de ce fait les incertitudes de l'environnement économique international. Dès lors les perspectives de l'économie mondiale furent revues à la baisse dans les pays développés.

Dans la plupart des pays en développement non producteurs de pétrole, l'accroissement du prix du baril du pétrole de 28 dollars E.U. en 2000 à 60 dollars en 2005, la diminution des prix des produits de base notamment le café, le cacao et le coton entraînent d'importantes difficultés économiques et financières. En outre, les tensions de l'environnement économique international se traduisent par la poursuite de la baisse de l'aide publique au développement, une diminution des investissements directs dans les pays en développement au profit des pays développés par le jeu des fusions-acquisitions.

## 1.2. Environnement politique, économique et social national

Dans un tel contexte international, la situation politique, économique et sociale du Togo n'a cessé de se dégrader.

**Sur le plan politique**, la récurrence des dysfonctionnements institutionnels et la persistance des dissensions politiques ont introduit des incertitudes majeures et entamé la confiance des investisseurs étrangers dans la stabilité politique du pays. En outre, la suspension de la coopération de l'Union Européenne pour cause de déficit démocratique a affaibli le pays aux yeux de la communauté internationale avec en prime le désavantage de pays à risque politique élevé et peu solvable.

**Sur le plan économique**, la dégradation du niveau de vie des populations au cours de ces vingt dernières années, la faiblesse du taux de croissance du PIB réel par habitant sur la période 2001-2005 soit une moyenne de -0,5%, le poids de la dette publique, la diminution du taux d'investissement public et de l'aide internationale par tête d'habitant, de 75 dollars en 1990 à 10 dollars en 2001 soit une baisse de 87 % ont accru la pauvreté.

**Sur le plan social**, les secteurs de la santé et de l'éducation sont également marqués par d'importantes difficultés.

Dans le domaine de l'éducation, le taux de déperdition entre tous les degrés d'enseignement avoisine les 68 %. En 2001, à l'école primaire, les élèves assimilaient seulement 35 % à 45 % du programme d'étude ; il en résulte un taux de redoublement de 27 % qui a des répercussions sur le déroulement des études au niveau secondaire.

Dans le domaine de la santé, le paludisme demeure la première cause de mortalité soit 18 % de décès au début du 3<sup>ème</sup> millénaire. Par ailleurs, l'espérance de vie à la naissance est descendue de 55 ans en 1990 à 49 ans en 2003. En 2001, le taux de prévalence du VIH SIDA chez les adultes (15-49 ans) a été estimé par l'ONUSIDA à plus de 6 % avec un taux d'environ 9 % pour la ville de Lomé. En 2004, ce taux de prévalence serait tombé à 4,2%.

C'est dans un contexte aussi difficile que se situe le bilan à mi-parcours des sept engagements au titre de la mise en œuvre dudit programme appelé communément Programme d'Action de Bruxelles.

## II. L'EVALUATION DES ENGAGEMENTS A MI-PARCOURS

L'analyse de chaque engagement abordera successivement :

- Le contenu de l'engagement,
- Les progrès réalisés à mi - parcours,
- Les difficultés et les contraintes,
- Les mesures à prendre pour accélérer la réalisation de l'engagement à l'horizon 2010.

### 2-1 Engagement 1 : Encourager une action axée sur la population

#### 2-1-1 Contenu de l'engagement

Les PMA et leurs partenaires s'engagent à créer des conditions générales propices à une action nationale et internationale en vue de surmonter les obstacles structurels, accroître les investissements, accélérer la croissance économique, renforcer les capacités matérielles, sociales et humaines, et l'accès aux services sociaux afin d'éliminer l'extrême pauvreté.

Pour ce faire, chaque PMA devrait s'efforcer d'atteindre un taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) d'au moins 7% l'an sur la période et de réaliser un taux d'investissement de 25% du PIB.

### 2-1-2 Les progrès réalisés

Dans le cadre de la politique de réduction de la pauvreté et d'élimination de l'extrême pauvreté, les efforts du gouvernement ont porté sur la poursuite de la politique de stabilité macroéconomique et de réformes structurelles en vue d'accroître l'épargne budgétaire pour soutenir les investissements dans les secteurs porteurs de croissance et de contribuer à lutter efficacement contre la pauvreté ainsi que l'exclusion sociale des groupes les plus vulnérables.

Un accent particulier a été mis sur l'accroissement des recettes et la rationalisation des dépenses publiques.

En dépit de ces efforts, le gouvernement n'a pas pu accroître la richesse du pays. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel base 2000 est demeuré faible au cours de la période 2001-2005, passant de 1,8% en 2001 à 2,7% en 2002, 2,0% en 2003, 4,2% en 2004 et à 1,0% en 2005 soit un taux de croissance annuel moyen de 2,47% contre un taux de croissance du PIB réel requis de 8,32%.

Sur la période sous revue, le taux d'investissement (Formation Brute du Capital Fixe + variation de stock) par rapport au PIB a été respectivement de 16,2% en 2001, 16,1 % en 2002, 13,8% en 2003, 14,1% en 2004 et 14,7% en 2005. Quant au taux d'investissement du secteur public, il est passé d'une moyenne annuelle de 9,5% du PIB entre 1983 et 1990 à 3,3% entre 1990 et 1999, et à 2,6% entre 2001 et 2005 contre un taux d'investissement requis de 25% du PIB.

En volume, l'ensemble des dépenses d'investissements d'équipement ordonnancées au titre du Programme d'Investissement Public (PIP) a ainsi régressé passant de 22,77 milliards de FCFA en 2001 à 14,38 milliards en 2002 et à 10,25 milliards en 2003.

Il en a résulté une aggravation de la pauvreté au Togo. Celle-ci touche 72,6% de la population parmi laquelle 57,4% d'extrêmes pauvres.

En plus de l'incidence monétaire, la pauvreté est caractérisée par des services sociaux de base de faible qualité et d'accès limité, aggravée par les inégalités de genre et de disparités régionales notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et dans la propagation du VIH/SIDA.

Néanmoins, malgré les progrès limités et insuffisants réalisés à mi-parcours du programme pour réduire significativement la pauvreté et l'extrême pauvreté, des efforts ont été menés pour améliorer qualitativement cette croissance économique, grâce à des actions spécifiques en faveur des couches les plus pauvres.

Il s'agit entre autres :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence des Populations (**PAMEP**) qui a permis d'élaborer des Plans d'Actions Villageois de développement (**PAV**), de développer et de diversifier les activités économiques des populations pauvres, d'améliorer l'offre et la qualité des services sociaux de base, de construire des CEG, des dispensaires et des ouvrages hydrauliques.

- de la mise en œuvre du Projet Pilote de Fonds Social, exécuté par des Agences d'Appui aux Initiatives de Base (**AGAIB**) qui a eu pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des groupes les plus démunis en leur donnant un meilleur accès aux services sociaux de base tout en renforçant les capacités des institutions locales agissant comme promoteurs ou intermédiaires.

- de la mise en œuvre du **Programme Pluriannuel de Micro réalisations du 7<sup>e</sup> FED** qui a contribué à la construction d'Écoles primaires et de dispensaires dans les zones non encore couvertes, et au financement d'activités génératrices de revenus (élevage de volailles, de petits ruminants et maraîchage),

- de l'adoption par le gouvernement d'un Document Intermédiaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (**DISRP**) destiné à coordonner les actions visant à lutter contre la pauvreté et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le Développement (**OMS**).

### 2-1-3. Les contraintes et les difficultés rencontrées

Plusieurs contraintes ont freiné le potentiel de croissance de l'économie nationale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Parmi ces contraintes, nous pouvons citer :

- Les insuffisances structurelles des secteurs clés de l'économie nationale notamment le coton et les phosphates,
- L'insuffisance des ressources disponibles pour l'investissement afin de soutenir la croissance,
- Le relâchement de l'effort dans les réformes macroéconomiques et structurelles depuis 1998,
- La faiblesse des systèmes bancaire et judiciaire,
- La persistance de l'accumulation des arriérés de paiement intérieur et extérieur qui freine les activités de secteur productif,
- Le fardeau de la dette extérieure de plus en plus insupportable qui prive le pays de ressources nécessaires pour financer le développement,
- Les contraintes politiques, notamment la persistance de l'incertitude politique qui freine l'investissement privé étranger et la reprise de la coopération économique et financière normale avec les partenaires en développement du Togo.

### 2-1-4 Les perspectives et les mesures à prendre

En vue de relancer les investissements et la croissance économique et lutter efficacement contre la pauvreté, le Togo entend :

- créer un environnement favorable au développement du secteur privé,
- Renouer avec la poursuite des politiques de réformes de stabilisation macroéconomique et accélérer les réformes structurelles avec le concours des institutions de Bretton Woods afin de créer les conditions nécessaires pour bénéficier de l'initiative PPTTE et mobiliser d'autres ressources extérieures pour le financement du développement
- Normaliser la coopération financière avec les principaux bailleurs de fonds du Togo en particulier l'Union Européenne en réalisant les engagements vis-à-vis de ce partenaire,
- Mettre en œuvre le Programme d'Urgence pour la Réduction de la Pauvreté (PURP) financé par la Banque Mondiale et le PNUD et qui vise :
  - la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires,
  - la construction des ouvrages d'art et des puits,
  - l'équipement en mobilier scolaire et la reconstitution des stocks de produits pharmaceutiques.

Ce projet vise également le renforcement des capacités des prestataires de services sociaux (Agents sanitaires et enseignants) et des membres de la communauté de base dans le cadre de l'organisation et de la gestion des sous projets, de petites infrastructures socio collectives au niveau des communautés de base et le renforcement des capacités des communautés pour une meilleure organisation et participation

## **2-2 Engagement n°2 : Bonne gouvernance aux niveaux national et international**

### 2.2.1- Contenu de l'engagement

Cet engagement constitue l'une des conditions de l'efficacité de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit au plan national d'assurer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des institutions et des pratiques de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile ; au plan international, de prendre en compte pleinement les intérêts des PMA dans les prises de décision en matière de développement économique et social. A cet égard, il faudrait accorder une attention soutenue à la lutte contre les pratiques commerciales déloyales et contre la corruption pratiquée par les sociétés multinationales et les sociétés nationales.

### 2.2.2 Les progrès réalisés

En matière de promotion de la démocratie et de l'Etat de droit, des élections législatives ont été organisées en 2002 suivies des élections présidentielles en 2003 et 2005.

Un nouveau code de la presse qui dépénalise les peines d'emprisonnement des journalistes, garantit les libertés de la presse écrite et de la communication a été adopté en Août 2004, ainsi qu'une nouvelle loi sur la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) en novembre 2004.

Des efforts ont été menés dans le domaine de l'amélioration des conditions de détention des prisonniers grâce au Programme d'Appui d'Urgence au secteur pénitencier, financé par l'Union Européenne et qui couvre les volets suivants :

- Un sous-programme d'humanisation des conditions de détention,
- un sous-programme d'aide à la réinsertion sociale des détenus,
- un sous programme de prise en charge des mineurs en détention.

L'objectif visé pour ce programme est de promouvoir le respect des droits de l'homme et l'amélioration de la gestion pénitentiaire.

Conscient des carences actuelles qui affectent le système judiciaire et de la nécessité de procéder à une réforme en profondeur de l'institution en vue de renforcer la démocratie et l'Etat de droit, le Gouvernement a entrepris en avril avec le concours du PNUD un diagnostic de la justice au Togo, dont les résultats et les recommandations ont servi de support à la conception d'un programme de modernisation de la justice , validé par un atelier ouvert par le Président de la République le 16 août 2005.

S'agissant de la promotion de la bonne gouvernance économique et financière, le gouvernement, dans le but de conduire et de coordonner l'ensemble des réformes nécessaires à la mise en application effective des directives de l'UEMOA en matière des finances publiques, a mis en place par arrêté interministériel N° 07/MEFP/MPD/CAB du 15 juin 2000, un comité de mise en œuvre des six directives de l'UEMOA relatives aux lois de finances, au règlement général sur la comptabilité de l'Etat, au Tableau des Opérations Financières de l'Etat(TOFE) et au code de transparence dans la gestion des finances publiques.

Les travaux effectués par ce Comité et approuvés par les Autorités Compétentes sont nombreux et concernent entre autres :

- les nomenclatures comptables et budgétaires adaptées aux normes de l'UEMOA mises en application par arrêté N° 243/MEFP/CAB et N° 244/MEFP/CAB du 20 décembre 2001,
- la mise en place par arrêté N° 011/MEFP/CAB du 17 janvier 2003 d'un groupe de travail sur la Cour des Comptes.

Pour lutter contre la corruption et le blanchissement des capitaux, le Gouvernement a créé une Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et le Sabotage Economique (CNLCSE) qui a permis de moraliser les marchés publics et de recouvrer des fonds détournés. Elle a élaboré une stratégie nationale de contre la corruption, soumise à l'appréciation des Autorités Compétentes.

Un projet de loi uniforme relatif à la lutte contre le blanchissement de capitaux, en tant que cadre juridique permettant de prévenir l'utilisation des circuits économiques à des fins des recyclage de capitaux d'origine illicite a été également élaboré et soumis au Gouvernement pour adoption.

En matière de décentralisation la loi N° 98-006 du 11 février 1998, portant décentralisation et qui fixe le cadre d'une gouvernance locale et de la participation du citoyen à la gestion de la chose publique n'a connu qu'une faible application, faute de textes d'application et d'élus. Cependant, le processus de décentralisation a été relancé en février 2004 avec l'adoption par le Gouvernement en juillet 2004 d'un programme de relance et de consolidation de la décentralisation élaboré par un pool d'Experts nationaux et internationaux qui a retenu entre autres comme axes prioritaires :

- la clarification du cadre juridique qui a abouti à la rédaction d'un avant-projet de code des collectivités territoriales,
- la généralisation de la décentralisation visant la couverture intégrale du territoire national, qui a fait l'objet d'une étude et qui a produit une monographie complète des préfectures, des communes urbaines, des cantons et villages autonomes.

Les travaux réalisés dans le cadre de ces deux axes prioritaires ont été validés en novembre 2005. La procédure de leur adoption est en cours.

#### 2-2-3 Contraintes

Malgré les progrès réalisés en matière de promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, d'importantes contraintes ou difficultés subsistent.

Il s'agit essentiellement de la persistance de la situation sociopolitique caractérisée par le blocage du dialogue national devant déboucher sur un code électoral consensuel et acceptable par tous et les difficultés observées dans la mise en place de la Cour des Comptes, de la Haute Cour de Justice, du Conseil Economique et Social.

#### 2-2-4 Les perspectives et les mesures à prendre

Le gouvernement a reçu les partis politiques en vue de la reprise du dialogue national. Un médiateur devra être nommé d'accord parties pour entamer le dialogue.

Le gouvernement devra compléter l'architecture institutionnelle du pays par la mise en place de la Cour des Comptes, de la Haute Cour de Justice, du Conseil Economique et Social. Par ailleurs, il devra très rapidement rétablir la confiance dans les acteurs de la vie politique, les ONG et toutes les composantes représentatives de la Société Civile.

### **2-3 Engagement N°3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles**

#### 2-3-1 Contenu de l'engagement

Il s'agit d'améliorer les situations des ressources humaines du pays, hommes, femmes et enfants par des politiques sanitaires, éducationnelles et de prévention des catastrophes naturelles efficaces et de promouvoir le développement rural.

#### 2-3-2 Les progrès réalisés

**Dans le domaine de la Santé**, les efforts ont porté sur la lutte intégrée contre la maladie et l'amélioration de l'accès aux soins appuyés par **dix(10)** programmes d'action. Ces actions couvrent un large spectre de secteurs qui vont de la réhabilitation des infrastructures sanitaires, du renforcement institutionnel, au renforcement des capacités de planification et de gestion du système de santé des agents des districts par la formation et l'acquisition de la documentation technique, à l'approvisionnement de toutes les six Directions Régionales de la Santé et des trente(30) Directions Préfectorales de la Santé en stock de sécurité de médicaments d'urgence, à la dotation en médicaments essentiels génériques par l'UNICEF en passant par la mise en place effective dans toutes les régions de moyens de détection systématique dans le sang à transfuser du VIH, VHB, et de la SYPHILIS.

**Dans le domaine de la Nutrition**, le gouvernement a réalisé l'aménagement du service chargé de la nutrition et diverses activités dans le cadre du contrôle et de la promotion de la croissance des enfants âgés de 0 à 3 ans. Il a assuré à la population le contrôle du sel iodé vendu et consommé par les ménages, la distribution de vitamine A aux enfants âgés de 0 à 59 mois, financé les travaux de recherche sur le goitre en milieu scolaire.

**Dans le domaine de l'éducation**, le gouvernement a réalisé les actions suivantes :

- Amélioration des capacités d'accueil des établissements scolaires par la construction de 675 écoles primaires sans compter les actions de la coopération décentralisée,
- Acquisition de matériels didactiques ayant permis d'équiper 225 écoles,

Les investissements réalisés au cours de cette période s'élèvent à 4, 3 milliards de FCFA.

**Dans le domaine de l'enseignement technique et la formation professionnelle**, l'action du gouvernement s'est déployée à travers la restructuration des établissements de formation professionnelle et le renforcement institutionnel du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

**En matière d'eau et d'approvisionnement des populations en eau potable**, 311 nouveaux forages ont été réalisés pour un montant de 2,2 milliards de FCFA, 115 anciens forages ont été réhabilités. A également été réalisée l'alimentation en eau potable de l'hôpital et de l'agglomération d'Afangnan pour un montant de 1,5 milliards de FCFA. Par ailleurs la Société Togolaise des Eaux (STdE) a réalisé deux projets, en l'occurrence les équipements hydrauliques et la gestion des consommations d'eau potable, le renforcement de la production d'eau potable pour un montant de 1,5 milliard de FCFA.

**Dans le domaine de l'énergie**, six (6) centres urbains et semi urbains ont été électrifiés pour un montant de 556 millions de FCFA, huit (8) villages pour un montant de 110 millions de FCFA.

D'autres projets ont été réalisés sur le plan sous régional en partenariat avec le Bénin et le Nigeria. Il s'agit de l'interconnexion Nord Togo /Nord Bénin, de l'interconnexion du réseau électrique de la CEB avec celui du Nigeria, de la construction du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest entre le Nigeria, le Bénin, le Togo et la Côte d'Ivoire.

Toutefois il faut signaler que ces efforts sont insuffisants eu égard à l'ampleur des besoins.

### 2.3.3 Les difficultés et les contraintes

La suspension de la coopération financière entre le Togo et la Communauté internationale a entraîné un sous investissement dans les secteurs sociaux occasionnant de grandes détériorations des infrastructures sanitaires. IL en est résulté l'augmentation du taux de morbidité, le ravage des maladies endémiques, la prolifération des tradithérapeutes.

Non moins importante est la baisse du rendement du système éducatif consécutive à l'insuffisance d'enseignants qualifiés et d'infrastructures d'accueil et à la prolifération des établissements privés qui n'ont pas toujours le personnel compétent pour dispenser une formation de qualité aux élèves. L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle sont hypertrophiés par les filières du tertiaire et demeurent inadaptés aux besoins socio-économiques du pays

Par ailleurs l'eau et l'électricité demeurent coûteuses pour les populations défavorisées.

Dans le domaine de l'habitat, faute de moyens financiers, l'Etat n'a pas pu mettre en œuvre une politique nationale visant à une meilleure maîtrise des terrains, à la construction d'habitat salubre en faveur des populations défavorisées, à la mise en place d'un financement de l'habitat à loyer modéré.

Une autre difficulté, non moins importante, réside dans le chômage des jeunes.

Ces contraintes qui sont essentiellement d'ordre financier n'ont pas permis aux résultats enregistrés d'être à la hauteur des priorités accordées par le gouvernement au renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

### 2.3.4. les mesures à prendre

Il faudra accroître les investissements dans les secteurs sociaux pour financer la réhabilitation et la construction des infrastructures sanitaires et scolaires, la formation du personnel et les équipements nécessaires. Pour ce faire, il faudra rapidement reprendre la coopération financière avec les Institutions de Bretton – Woods, la communauté des bailleurs de fonds du Togo, en particulier avec l'Union Européenne.

## **2.4. Engagement 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation**

### 2.4.1- Le contenu de l'engagement

Il s'agit d'enrayer les obstacles structurels qui pèsent sur l'offre des PMA par des politiques macro économiques stables, la création d'un cadre législatif et réglementaire propice, d'infrastructures institutionnelles matérielles et sociales adéquates, la promotion d'un secteur privé dynamique..

### 2.4.2. Les progrès réalisés

Des efforts d'amélioration de l'infrastructure rurale, des transports, de l'équipement en énergie, des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication ont été entrepris en dépit de la rareté des ressources.

- **Dans le domaine des routes et pistes**, la réhabilitation, le renforcement, le bitumage des axes routiers ont atteint sur la période 2001-2005 une tranche linéaire de 8209 Km sur le réseau national revêtu. Quant au réseau non revêtu, une tranche linéaire de 6002 Km a fait l'objet de réhabilitation, de reprofilage, de rechargement partiel ou partiel de la construction d'ouvrages d'art et hydrauliques. Le réseau des pistes rurales a également fait l'objet de travaux de reprofilage, de rechargement partiel ou ponctuel et de construction d'ouvrages hydrauliques mineurs.

-**En matière d'énergie**, six(6) centres urbains et semi urbains ainsi que onze (11) villages ont été électrifiés. Sur le plan régional, les efforts de l'Etat ont abouti à la mise en œuvre des projets d'amélioration de l'approvisionnement en énergie du pays.

Il s'agit entre autres des projets d'interconnexion Nord Togo/ Nord Bénin et de l'interconnexion du réseau électrique de la Communauté Electrique du Bénin (CEB) avec celui de la NEPA (Nigeria) et du projet de construction du Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest.

- **Dans le domaine des Télécommunications**, le nombre de lignes téléphoniques en service se chiffre à 63.504 unités à fin décembre 2004. Les cabines publiques installées sont au nombre de 208 en 2004 dont 130 à Lomé contre 21 942 cabines privées. Quant à la téléphonie mobile, le nombre de clients de Togo Cellulaire, l'une des deux sociétés de la place, est passé de 210.321 en 2003 à 27 9380 en 2004 soit une augmentation de 32,8%.

- **Dans le domaine de la production agricole**, les efforts du Gouvernement ont porté sur le renforcement des programmes d'infrastructures économiques et sociales en zones rurales et sur le soutien aux organismes de recherche-développement (ICAT et ITRA) pour la production et la vulgarisation de variétés à haut rendement, sur l'accès des pauvres aux moyens de production, de diversification de la production en vue d'assurer la sécurité alimentaire.

Grâce aux semences améliorées mises au point et aux efforts d'intensification et de diversification de l'offre de produits agricoles, le Togo a relativement réussi à contenir au cours de la période 2001-2005, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

Toutefois, des efforts doivent être menés dans les domaines de l'amélioration des techniques culturales, de développement des systèmes d'exploitation associant élevage et agriculture et de la gestion durable de l'environnement et des écosystème (restructuration de la fertilité des sols, maîtrise de l'eau, capital semencier....) qui constituent des priorités pour lesquelles sont indispensables une forte mobilisation des acteurs et un appui soutenu de la Communauté Internationale.

- **Dans le domaine de l'industrie et de la zone franche**, l'objectif du Gouvernement a consisté à exploiter le potentiel de développement industriel du pays à travers une stratégie d'encouragement de l'initiative privée. La mise en place d'un cadre réglementaire et incitatif pour la Zone Franche Industrielle a permis d'attirer des investissements privés étrangers et de créer des emplois.

Par ailleurs, en vue de favoriser l'application effective des actes uniformes prescrits par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et rassurer les investisseurs et les opérateurs économiques en ce qui concerne le respect de leurs droits par la

justice, le Gouvernement a mis à la disposition des magistrats le code OHADA et procédé à l'habilitation des acteurs judiciaires au concept OHADA.

Il faut cependant noter que la politique de développement industriel et les programmes d'actions initiés pour promouvoir une croissance économique soutenue se sont heurtés au cours de la période sous revue aux problèmes de ressources nationales limitées et de capacités de production ou de transformation marginales.

- **Pour ce qui concerne les industries extractives**, grâce à l'adoption d'un code minier attractif et à la restructuration de la filière des phosphates, notamment la mise en concession partielle de l'Office Togolais des Phosphates, la production des industries extractives s'est accrue en 2003 et en 2004.

**Quant au Tourisme et à l'artisanat**, les actions du Gouvernement ont été axées sur la poursuite du processus de désengagement de l'Etat du secteur hôtelier et la mise en place des chambres régionales des métiers dans le cadre de la promotion de l'artisanat en vue de soutenir le secteur touristique.

#### 2-4-3 Les difficultés et les contraintes

Celles-ci ont trait :

- Aux politiques sectorielles élaborées pour la mise en place des capacités de production et qui se sont heurtées au manque de ressources financières,
- Aux difficultés de renouvellement des équipements des unités du secteur productif,
- A l'accumulation de la dette intérieure qui obère la trésorerie des PME/PMI,
- Au coût élevé des facteurs de production,
- A l'absence de libéralisation du secteur de l'électricité qui empêche le développement de la concurrence
- A la dégradation des infrastructures routières,
- Aux techniques culturelles archaïques,
- Aux aléas climatiques,
- A l'absence de méthodes modernes de conservation des produits agricoles.

#### 2-4-4 Les perspective et les mesures à prendre

Le gouvernement devrait

- concentrer ses efforts de développement sur les secteurs dans lesquels le Togo dispose d'avantages comparatifs pour tirer meilleur parti des opportunités offertes par la mondialisation.
- Créer un environnement juridique et judiciaire favorable aux affaires en vue d'attirer les investissements privés étrangers,
- Concentrer ses efforts sur le secteur minier (Phosphates, Clinker) et le secteur agricole (coton, café et cacao),
- Apurer la dette intérieure vis-à-vis des PME/PMI
- Favoriser la transformation et l'exploitation des produits locaux.

### **2-5 Engagement n°5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement**

#### 2.5.1- Le contenu de l'engagement

Il s'agit d'enrayer les obstacles tenant à la demande aussi bien qu'à l'offre et aux conditions défavorables du marché en ce qui concerne les principaux produits d'exportation des PMA, d'accroître leur compétitivité sur le marché international, les services et d'amortir les chocs d'origine extérieure (filet de protection pour les pauvres et les groupes vulnérables, diversification vers les branches moins sujettes à des perturbations, renforcement des systèmes financiers nationaux, etc.)

### 2.5.2- Les progrès réalisés

Les mesures de réformes et d'ajustement interne mises en œuvre par le Togo à travers les divers programmes d'ajustement structurel, soutenus par le FMI et la Banque Mondiale, ont ainsi permis l'instauration depuis 2000 d'un cadre réglementaire libéral et incitatif pour la promotion du secteur privé, la libéralisation de la commercialisation et de la privatisation des entreprises du secteur public, la création et la promotion d'une Zone Franche Industrielle et la libéralisation du système monétaire et financier .

Cette politique s'est poursuivie au cours de la période sous revue avec les concessions/ baux de la Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CET) de l'Hôtel Sarakawa et de l'Hôtel Ecole le Bénin, la privatisation des services de manutention du Port Autonome de Lomé (PAL), la privatisation de l'établissement financier SNI (Société Nationale d'Investissement), la mise en œuvre d'une politique active d'intégration sous-régionale dans le cadre de la CEDEAO et de l'UEMOA avec pour objectif l'accroissement des exportations du Ciment – Clinker dans ses échanges sous – régionaux.

Par ailleurs, le Gouvernement a redynamisé le Conseil Supérieur de Normalisation créé par décret 83-118 du 21 juin 1983 en vue d'aider les unités industrielles nationales à promouvoir la qualité de leurs produits, les commerçants à faire un choix judicieux sur la base des normes nationales disponibles, encourager les entreprises à respecter les normes environnementales, permettre à l'État de contrôler la qualité des produits locaux et importés qui circulent sur le marché Togolais.

### 2.5.3 Les difficultés et les contraintes

En matière de commerce international, le Togo, à l'instar de bon nombre de pays non producteurs de pétrole, rencontre de nombreuses difficultés liées à la forte vulnérabilité de son économie aux chocs extérieurs tels que :

- les fluctuations des prix des produits d'exportation sur le marché international et leurs impacts sur le budget,
- les hausses imprévisibles des prix du pétrole,
- les fluctuations des monnaies de référence dans lesquels sont libellés les prix de certains produits de base notamment le dollar,
- le renchérissement de l'euro qui pénalise les exportations des produits dont les prix sont libellés en dollar

### 2-5-4 Perspectives et mesures à prendre

Il, faudra :

- Améliorer la compétitivité globale de l'économie togolaise,
- Diversifier les produits d'exportations,
- Sortir la structure de Normalisation de l'état de dépendance des ressources financières exclusives de l'État,
- Intensifier la production agricole en vue de dégager des surplus transformables pour l'exportation

## **2-6 Engagement n°6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement**

### 2.6.1- Le contenu de l'engagement

Il s'agit d'aider les PMA à surmonter les catastrophes naturelles, les handicaps structurels et les effets de phénomènes écologiques mondiaux tels que la perte de la diversité biologique et les changements climatiques, la sécheresse, la désertification, et l'élévation du niveau des mers.

### 2.6.2. Les progrès réalisés

Conscient de la nécessité d'exploiter intelligemment les richesses naturelles et protéger les écosystèmes complexes dont dépend la survie de l'humanité, le Togo a souscrit aux

recommandations issues des grandes conférences internationales, signé et ratifié la plupart des conventions cadres des Nations Unies sur les changements climatiques, la diversité biologique et la lutte contre la désertification notamment et élaboré des programmes d'action appropriés. Au cours de la période 2001-2005, les progrès réalisés sont entre autres :

- Réalisation de quatre études sur les changements climatiques qui ont fait l'objet d'ateliers de validation.
- Elaboration d'un projet de loi-cadre sur la protection de l'environnement ?
- Elaboration du cadre national de biosécurité.
- Validation de quatre études réalisées dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (Pops).
- Elaboration et adoption par le gouvernement des mesures de contrôle et de surveillance des Substances Altérant la Couche d'Ozone (SAO).
- Reboisement et aménagement participatif des forêts classées de Missahoe et de Hahobaloé,
- Elaboration et adoption du programme National d'Actions Décentralisées pour la gestion de l'environnement (PNADE)

#### 2.6.3. Les difficultés et les contraintes

Elles s'articulent autour des points suivants :

- Difficultés de financement des projets du secteur qui fait que la plupart des actions initiées en vue de promouvoir une gestion rationnelle de l'environnement dans une optique de développement durable, n'ont pas pu être mises en oeuvre,
- Fortes pressions sur les ressources naturelles,
- Faibles capacités juridiques institutionnelles, techniques et financières de gestion de l'environnement des différentes catégories d'acteurs du développement,
- Absence de normes environnementales, de procédures et de directives, d'étude d'impact et d'évaluation environnementale stratégique.

#### 2.6.4. Perspectives et mesure à prendre

Le Gouvernement devra :

- accorder une plus grande priorité au financement des programmes d'actions du secteur environnement ;
- renforcer les capacités nationales en gestion de l'environnement ;
- réduire les pressions sur les ressources naturelles en développant de techniques culturelles respectueuses de l'environnement et en développant de sources d'énergie alternatives.
- Elaborer des normes environnementales, de procédures et des directives pour la protection de l'environnement.
- Mise en oeuvre du programme national d'Actions décentralisées pour la gestion de l'environnement (PNADE)

### **2-7 Engagement n°7 : Mobiliser les ressources financières**

#### 2.7.1. Le contenu de l'engagement

Il s'agit d'accroître la mobilisation des ressources intérieures, le volume et l'efficacité de l'aide internationale, de réduire la dette extérieure, de prendre des mesures permettant d'attirer les investissements directs étrangers.

### 2.7.2. Les progrès réalisés

En dépit des efforts d'ajustement budgétaire poursuivis au cours des années 2001-2004 sans programme avec les institutions de Bretton-Woods (élargissement de la base imposable, renforcement de l'Administration fiscale et douanière, la création d'une Commission Nationale de lutte contre la corruption et le Sabotage Economique, l'élaboration d'un projet de loi uniforme relatif à la lutte contre le blanchissement de capitaux etc.), la situation des finances publiques reste marquée par l'insuffisance des recettes fiscales par rapport au PIB .

Ces recettes s'établissent à 14,2% du PIB en moyenne annuelle de 2001 à 2005, contre 15,7% du PIB en 1990.

Quant aux recettes budgétaires totales (hors dons), elles s'élèvent à 15,7% du PIB en moyenne annuelle de 2001 à 2005, contre 20,6% en 1990.

Face à la faiblesse des ressources budgétaires, l'amélioration du solde budgétaire global n'est obtenue qu'au prix d'une réduction drastique des dépenses publiques, en particulier les dépenses publiques d'investissements.

Des efforts ont également été menés en matière de micro finance.

Une stratégie en la matière a été élaborée en vue de soutenir la promotion de soutenir les initiatives et programmes de micro crédits visant à mobiliser l'épargne nationale aux fins de financement du développement et de protection des épargnants.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources extérieures, des efforts d'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire, de mise en place de cadres législatifs et réglementaires incitatifs (OHADA, Zone Franche, Code minier, poursuite de la politique de privatisation) ont été entrepris pour attirer les investissements privés étrangers.

Le Togo, depuis 1998 n'est pas en programme avec les institutions de Bretton Woods et n'a pas encore pu bénéficier de l'initiative PPTTE pour diminuer le poids de sa dette extérieure. Un Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté est élaboré, adopté par le Gouvernement et transmis au Fonds Monétaire International.

La suspension de la coopération avec l'Union Européenne pour déficit démocratique, des décaissements de ressources attendues d'autres partenaires en raison soit d'accumulation d'arriérés de paiement soit de la non disponibilité de fonds de contrepartie des projets, n'ont pas non plus permis au Togo de mobiliser les concours extérieurs pour le financement de son développement.

### 2-7-3 les difficultés et les contraintes.

Au niveau de la mobilisation des ressources intérieures, des contraintes subsistent malgré les actions entreprises. Il s'agit notamment de :

- La faiblesse des procédures de gestion budgétaire,
- Du retard pris dans la mise en œuvre des directives de l'UEMOA en matière des finances publiques,
- Du retard pris dans la mise en place de la Cour des Comptes et de la loi des règlements

Au niveau de la mobilisation des ressources extérieures, les contraintes ont trait à :

- l'absence de programme avec le Fonds Monétaire International
- la persistance de la suspension de la coopération avec l'Union Européenne
- l'environnement politique incertain qui empêche les opérateurs économiques étrangers d'envisager sereinement des investissements au Togo
- la faiblesse du concours financier extérieur
- l'absence de remise de dettes.

#### 2-7-4 Perspective et mesures à prendre

Il faudra :

- Accélérer la mise en œuvre des six (6) Directives de l'UEMOA en matière de finances publiques en mettant un accent particulier sur le contrôle budgétaire (Mettre en place la Cour des Comptes, élaborer la loi des règlements, renforcer les capacités des parlementaires, des juges et de l'administration financière en matière de contrôle budgétaire)
- Accélérer la reprise de la coopération avec l'Union Européenne et les autres partenaires bilatéraux, membres de l'Union Européenne,
- Rentrer en programme avec le Fonds Monétaire International pour faire avancer le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté soumis depuis novembre 2004 à cette institution en vue de bénéficier des remises de dettes dans le cadre de l'Initiative PPTE.
- Normaliser la situation de coopération financière avec tous les autres partenaires en développement du Togo pour inverser la tendance à la baisse continue de l'aide.

### **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

En dépit des efforts de stabilité macroéconomique et de réformes structurelles, l'exécution des sept engagements du Troisième Programme d'Action des Nations Unies en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 se heurte à des difficultés. Nombre de projets et programmes retenus n'ont pas démarré faute de financement. Ceux qui ont connu un début d'exécution ont enregistré un faible taux de réalisation. Trois principaux facteurs expliquent cette situation : la persistance de la crise socio politique togolaise, la suspension de la coopération financière internationale, l'absence d'un véritable programme avec le Fonds monétaire international. Mais il convient de souligner la poursuite de l'appui de bon nombre de partenaires en développement du Togo dans le domaine de la Santé.

Face à cette situation, le gouvernement doit prendre les mesures d'apaisement politique pour engager le pays sur la voie de la réconciliation nationale et renforcer ainsi la cohésion nationale tout en améliorant la perception de son image à l'extérieur.

Le succès de cette politique permettra de créer la confiance des principaux partenaires en la stabilité politique durable au TOGO et d'enclencher la dynamique du retour des investisseurs. Pour ce faire, le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour négocier un programme avec le Fonds monétaire international pour être éligible à l'initiation PPTE et de bénéficier d'une remise de dettes.

Le TOGO devra renforcer la viabilité des secteurs porteurs de croissance notamment la production et la commercialisation des phosphates, le ciment, clinker, du coton, du café et du cacao, les activités du Port Autonome de Lomé.

Il faudra également promouvoir les investissements directs étrangers par une mercatique internationale pointue pour permettre de valoriser l'image de marque du pays et ses nouvelles potentialités d'investissement dans les secteurs minier et énergétique, diversifier les sources de financement en tirant profit des opportunités offertes aujourd'hui par la mondialisation.

## DOCUMENTS D'APPUI

- 1- BECEAO, Balance des Paiements du Togo, année 2003  
Lomé, janvier 2005
- 2- Banque Mondiale, Rapport de fin d'exécution concernant un Projet de Fonds Social au Togo ; IDA 31950 ;PPFI-Q1110, juin 2003
- 3- Conseil Supérieur de Normalisation, 2 pages, anonyme et non daté,
- 4- Délégation de l'Union européenne au Togo, Note d'Information sur la situation, économique et sociale du Togo, 5 p, non datée
- 5- EDITO, Code la Presse et de la Communication, 58 p, Lomé 2004
- 6- FMI, Mémoire sur les politiques économiques et financières du Togo pour la période de janvier à septembre 2002, 14 p, février 2002
- 7- Institut Togolais de Recherche Agronomique, Rapport annuel, 2003, 94 pages, Lomé 2005
- 8- Ministère du développement et de l'Aménagement du territoire, Evaluation à mi-parcours du Programme national d'Action ( 2001-2005), 46 p, juin 2005
- 9- Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Exposé des motifs du Projet de loi uniforme relatif à la lutte contre le blanchiment des Capitaux, 7 p, non daté
- 10-Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations , Evaluation du Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence des Populations(PAMEP), Rapport final, 73 p, avril 2003,
- 11-Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, adopté par le gouvernement, 81 p, novembre 2004
- 12-Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Séminaire sur la relance de l'Economie togolaise, 31 p, décembre 2005,
- 14-Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Comité National de Pilotage de l'Economie, R&apport du 1<sup>er</sup> trimestre 2005
- 15-Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Rapport de présentation du Programme Intérimaire renforcé au Président de la République, 4 p, non daté
- 16-Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Programme pluri annuel de convergence, 27 p, novembre 2002
- 17-Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Rapport économique, financier et social, octobre 2005
- 18-Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Point sur les Travaux du Comité de mise œuvre des Directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques, 3 p, juin 2005
- 19-Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations, Tableau synoptique du Programme d'allègement du Portefeuille de l'Etat, nov. 2005
- 20-Ministère de l'Intérieur, de la sécurité et de la décentralisation, >Bilan de mise en œuvre du Programme, d' Action de Bruxelles, mars 2005
- 21-Ministère de la Justice, Contexte et Stratégie du Programme de modernisation de la justice, 7 p, non daté
- 22-Ministère des Enseignements primaire et secondaire, Direction de la prospection, de la planification, de l'éducation et de l'évaluation, Annuaire National des Statistiques Scolaires 2003-2004
- 23-Nations Unies, Déclaration et Programme d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés pour la Décennie 2001-2010, New York, 2002

- 24-Nations Unies, Assemblée générale, Conseil ,Economique et social, Application du Programme d'Action en faveur des pays les Moins avancés pour le décennie 2001-2010, Rapport du Secrétaire général, mai 2005
- 25-Nations Unies, Mémoire du Togo, 3è Conférence des Nations unies sur le pays les Moins Avancés, 76 p , Décembre 2000
- 26-Planification familiale au Togo, 2, p, doc anonyme et non daté
- 27-PNUD, Nouveau millénaire, Nouveau développement, in choix, mars 2002
- 28-Primature du Togo, Projet de loi de Finances, gestion 2006(Adopté par le gouvernement), vol 1, 35 p, vol 2, 19 p, novembre 2005,
- 29-Projet Fonds Social, Coordination nationale, , Situation globale du Projet Pilote de Fonds Social exécuté par les agences d'Appui aux initiatives de base(AGAIB), 3 p, septembre 2005
- 30-UEMOA, Législation communautaire sur les Finances Publiques, éd. GIRAF, Paris 2005

## LISTES DES SIGLES

<b>ACDI</b>	Agence Canadienne pour le Développement International
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	Banque mondiale
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
<b>DISRP</b>	Document Intérimaire de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté
<b>E.U.</b>	Etats-Unis
<b>FCFA</b>	Franc de Coopération financière Africaine
<b>FED</b>	Fonds Européen de Développement
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GTZ</b>	Gesellschaft Zusammen Arbeit
<b>ICAT</b>	Institut de Conseil d’Appui Technique
<b>IDA</b>	Agence de Développement International
<b>IFG</b>	International Fertiliser Group
<b>ITRA</b>	Institut togolais de Recherche Agronomique
<b>ODEF</b>	Office de Développement de la Forêt
<b>OHADA</b>	Organisation pour l’Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
<b>OMC</b>	Organisation Mondiale du Commerce
<b>ONAF</b>	Office National des Abattoirs frigorifiques
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONUSIDA</b>	Organisation des Nations Unies pour le SIDA
<b>OPEP</b>	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PMA</b>	Pays Moins Avancés
<b>PNADGE</b>	Programme National d’Actions Décentralisées de Gestion de l’Environnement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>SALT</b>	Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin
<b>SOTOCO</b>	Société Togolaise de Coton
<b>SOTOMA</b>	Société Togolaise de Marbre
<b>U.E</b>	Union Européenne
<b>UNICEF</b>	Organisation des Nations Unies pour l’Enfance